

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2014

DATE DE CONVOCATION : 13/10/2014	
DATE D’AFFICHAGE : 14/10/2014	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	19
PRÉSENTS	10
VOTANTS	15

L’an deux mille quatorze

Le vingt trois octobre à dix neuf heures

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur BOURNERY Christian**.

Etaient présents : M. BOUCHUT Jean-Louis, Mme BOULIÈRE Françoise, MM. BOURGHA Gérard, BOURNERY Christian, Mme FLUHR Catherine, MM. GIRARD Benoist, HOULÈS Philippe, Mme LUCCA Nathalie, M. MORIZET Patrice, Mme SIMONIN Patricia.

Absents excusés :

Mme ACHILLES Perle M. ARSENDEAU Andy, Mme LAGORCEIX Isabelle, MM. MORASSUT Daniel, MOREAU Philippe, Mme PECQUET Annie, M. SEJOURNET Jean-Thomas, Mmes VASSEUR Marie-Laure, VATIER Sylvie.

Pouvoirs de :

Mme ACHILLES Perle à Mme FLUHR Catherine
M. ARSENDEAU Andy à Mme SIMONIN Patricia
Mme LAGORCEIX Isabelle à M. BOUCHUT Jean-Louis
Mme VASSEUR Marie-Laure à M. BOURNERY Christian
Mme VATIER Sylvie à M. GIRARD Benoist

M. BOUCHUT Jean-Louis a été élu Secrétaire de la séance.

OBJET :

Monsieur le Maire expose à l’Assemblée qu’en raison des nouvelles activités périscolaires l’accueil au restaurant scolaire avec la garde du midi a été mis en place le mercredi et ce depuis le 2 septembre 2014.

MODIFICATION du
REGLEMENT du
RESTAURANT SCOLAIRE et
de la GARDE DU MIDI

Monsieur le Maire propose en conséquence de modifier les jours d’ouverture qui figuraient dans le règlement du restaurant scolaire.

D’autre part, Monsieur le Maire informe l’Assemblée que la commission scolaire est associée à la composition des menus et que la garde de midi peut-être assurée dans une seule cour.

2014.43

Le Conseil Municipal :

- OUI l’exposé du Maire,
- APPROUVE, à l’unanimité, les modifications du règlement précité.
- DIT que le règlement sera annexé à la présente délibération.

OBJET : Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en raison des nouvelles activités périscolaires la garderie périscolaire du matin a été mise en place à le mercredi et ce depuis le 2 septembre 2014.

**MODIFICATION du
REGLEMENT de la
GARDERIE PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire propose en conséquence de modifier les jours d'ouverture qui figuraient dans le règlement de la garderie périscolaire.

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé du Maire,

2014.44

- APPROUVE, à l'unanimité, les modifications du règlement concernant les jours d'ouverture.

- DIT que le règlement sera annexé à la présente délibération.

OBJET : Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier du Cercle des Nageurs de Milly la Forêt formulant une demande de subvention à hauteur de 500 euros pour leur fonctionnement.

DEMANDE de SUBVENTION

Monsieur le Maire souligne que 18 noiséens (14 enfants et 4 adultes) sont licenciés au sein de l'Association.

2014.45

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé du Maire,

- DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 500,00 € à l'Association Cercle des Nageurs de Milly la Forêt.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient d'intégrer les dernières informations financières en procédant aux décisions modificatives suivantes :

Dépenses :

Compte 73925 : + 5 360,00 €.

Compte 6574 : + 500,00 €.

Compte 6554 : + 1 840,00 €.

OBJET :

Recettes :

Compte 7411 : + 2 800,00 €.

Compte 74121 : + 4 900,00 €.

BUDGET PRIMITIF 2014

Décision Modificative N°1

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

- DÉCIDE, à l'unanimité, de procéder aux modifications du budget primitif 2014 comme suit :

2014.46

Dépenses :

Compte 73925 : + 5 360,00 €.

Compte 6574 : + 500,00 €.

Compte 6554 : + 1 840,00 €.

Recettes :

Compte 7411 : + 2 800,00 €.

Compte 74121 : + 4 900,00 €.

OBJET :

DETERMINATION
TAUX de PROMOTION
AVANCEMENT de GRADE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale précise qu'il appartient au Conseil Municipal après avis du comité technique paritaire, de fixer le taux de promotion pouvant être appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade. Ce taux peut varier de 0 à 100 % et concerne tous les grades d'avancement à l'exception de ceux des cadres d'emploi des agents de police municipale.

Monsieur le Maire présente alors de tableau d'avancement et demande à l'Assemblée de fixer les taux pour chaque grade.

2014.47

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé du Maire,

- VU l'avis de principe du CTP du Centre de Gestion de Seine et Marne rendu le 14 octobre 2014,

- **FIXE**, à l'unanimité, les taux d'avancement de grade ainsi qu'il suit :

<u>Filière Administrative</u>		
Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
Attaché	Attaché Principal	0 %
Rédacteur	Rédacteur Principal	0 %
Adjoint Administratif 2 ^{ème} cl	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} cl	50 %

<u>Filière Technique</u>		
Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
Adjoint Technique 2 ^{ème} cl	Adjoint Technique 1 ^{ère} cl	50 %
Adjoint Technique 1 ^{ère} cl	Adjoint Technique Ppal 2 ^{ème} cl	50 %

<u>Filière Médico Sociale</u>		
Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
A T S E M 1 ^{ère} classe	A T S E M Principal 2 ^{ème} cl	100 %

<u>Filière Culturelle</u>		
Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
Adj Tal du Patrimoine 2 ^{ème} cl	Adj Tal du Patrimoine 1 ^{ère} cl	50 %

<u>Filière Animation</u>		
Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
Adj Tal Animation 2 ^{ème} cl	Adj Tal Animation 1 ^{ère} cl	0 %
Adj Tal Animation 1 ^{ère} cl	Adj Tal Ppal Animation 2 ^{ème} cl	0 %

- **DECIDE** (si le taux est inférieur à 100 %) que lorsque le nombre calculé n'est pas un nombre entier le principe de l'arrondi à l'entier supérieur est retenu.

OBJET :

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe afin de répondre à la demande d'avancement de grade d'un agent technique territorial de 2^{ème} classe suite à sa réussite à l'examen professionnel.

**CREATION D'UN POSTE
D'ADJOINT TECHNIQUE
TERRITORIAL
de 1^{ère} CLASSE**

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé du Maire,
- ACCEPTE, à l'unanimité, la transformation d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe en poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet suite à la réussite à l'examen professionnel.

2014.48

OBJET :

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} classe afin de répondre aux demandes d'avancement de grade des agents territoriaux spécialisés des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe.

**CREATION DE POSTES
D'ATSEM PRINCIPAL
de 2^{ème} CLASSE**

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé du Maire,
- DECIDE, à l'unanimité, de créer deux postes d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} classe à temps complet pour répondre aux demandes d'avancement de grade.

2014.49

OBJET :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en raison des nouvelles activités périscolaires et de l'organisation de la garde du midi, il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet pour 9 heures 30 minutes par semaine.

**CREATION D'UN POSTE
D'ADJOINT TECHNIQUE
TERRITORIAL
de 2^{ème} CLASSE A TEMPS
NON COMPLET**

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé du Maire,
- DECIDE, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet pour 9 heures 30 minutes par semaine à compter du 1^{er} novembre 2014.

2014.50

OBJET :

**CREATION D'UN POSTE
D'ADJOINT TECHNIQUE
TERRITORIAL
de 2^{ème} CLASSE pour
ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

2014.51

OBJET :

**AUGMENTATION du POSTE
D'ADJOINT TERRITORIAL
DU PATRIMOINE
de 2^{ème} CLASSE**

2014.52

OBJET :

**DEMANDE de SUBVENTION
au TITRE des AMENDES de
POLICE :**

**AMENAGEMENT du
CARREFOUR CD 16/ ROUTE
DES GRANDES VALLEES**

2014.53

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire, pour le fonctionnement des services de créer un emploi non permanent qui réponde ponctuellement à un accroissement temporaire d'activité d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps complet dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53.

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé du Maire,
- DECIDE, à l'unanimité, de créer un emploi non permanent d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2014.

- DIT que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en raison de l'organisation des nouvelles activités périscolaires un atelier lecture a été mis en place. C'est pourquoi il est nécessaire d'augmenter le poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet.

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé du Maire,
- VU l'avis de principe du CTP du Centre de Gestion de Seine et Marne rendu le 14 octobre 2014,
- DECIDE, à l'unanimité, de porter le poste d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet à 28 heures hebdomadaires sur 36 semaines scolaires à compter du 1^{er} septembre 2014.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Conseil Général répartit annuellement le produit des amendes de police en faveur des communes qui s'engage dans des travaux d'amélioration de la sécurité routière. A ce titre, Monsieur le Maire propose au conseil de solliciter le Conseil Général pour les travaux d'aménagement du carrefour CD16/Route des Grandes Vallées d'un montant HT de 28 205,50 €.

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé du Maire,
- VU les travaux de sécurisation du carrefour CD 16/Route des Grandes Vallées d'un montant HT de 28 205,50 €.

- DEMANDE une subvention au taux le plus élevé auprès du Conseil Général au titre des amendes de police.

La séance est levée à 19 h 30
NOISY SUR ECOLE, le 24 octobre 2014



Le Maire,

Christian BOURNERY